

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024-058

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Route du Stade**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **Valea Télécom** relative à des travaux de tirage de fibre pour le compte d'Orange.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

### ARRETE

**Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement des chantiers la circulation route du Stade, dans sa portion comprise entre le Gymnase et le Stade, sera alternée par panneaux B15 – C18 le **19/04/2024**.

**Article 2 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :**

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :**

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur ([g.pizzaballa@my-msp.com](mailto:g.pizzaballa@my-msp.com))

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

SAINT-JORIOZ,  
Le 12/04/2024

Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL

